

Versailles : le projet des Chantiers va bouleverser le quartier



Versailles. L'aménagement de la gare des Chantiers et de ses abords aura une répercussion sur la circulation jusqu'au carrefour des avenues de Sceaux et Charles-de-Gaulle. LP/L.M.

La circulation des bus, autos et des piétons vont changer sur l'avenue de Sceaux et aux abords de la gare en 2019.

C'est tout un secteur de Versailles qui sera affecté. L'ouverture, en 2019, de la future gare des Chantiers et de son pôle multimodal va bouleverser ce quartier. Une réunion publique, qui s'est tenue récemment en mairie, a tenté de clarifier ce qui va changer en matière de circulation (bus, voitures et piétons) autour de l'avenue de Sceaux.

Le dossier n'est pas mince puisqu'il influera sur le square des Francine, les avenues de Sceaux, de Gaulle, Leclerc et la rue Royale. La mairie évoque, pour sa part, une amélioration de la « fluidité de la circulation » et une connexion de l'avenue de Sceaux avec la future gare routière de Versailles Chantiers.

« 650 habitants vont être ramenés du côté de la gare, là où il n'y avait personne auparavant. Il faut en mesurer les effets, sans compter la circulation automobile qui va avec », insiste Claude Ducarouge, de l'association Sauvegarde et Animation de Versailles et Environs (SAVE). Ce dernier déplore un manque de clarté. Lui, qui a travaillé avec quatre autres associations, constate la tenue de quatre enquêtes publiques sur le même secteur... mais sur des sujets différents. « On aimerait bien une présentation globale et intégrée de tout l'ensemble », souffle-t-il.

François de Mazières, le maire (DVD) de Versailles, et son équipe ont travaillé. « Nous avons présenté tous les points sensibles. Les trottoirs sont notablement élargis et beaucoup de choses sont réglées en matière de circulation pour tous les usagers. Il y a des inquiétudes, nous allons les traiter. Notre souhait est de travailler encore avec les associations afin d'améliorer les choses », affirme l'élu.

« Certaines choses sont bonnes dans le dossier, mais la concertation est parfois contestable dans sa méthode. Il faut discuter en petit comité les points de détail pour les régler et réserver aux réunions publiques les aspects plus généraux », concluent les associations, qui ont dressé une liste de nombreuses questions encore non réglées, selon eux.

